



COMITE D'ORGANISATION DES 24 H ROLLERS DE LA FAUTE SUR MER

REGLEMENT DEFINITIF DES 24 H ROLLERS DE LA FAUTE SUR MER EDITION 2010

Préambule :

Les 24 heures rollers de LA FAUTE SUR MER sont organisées par « Le Comité d'Organisation des 24H rollers. Association loi 1901 à but non lucratif, affiliée à la Fédération française de Roller Skating (FFRS) dont le siège est situé **30, avenue de l'Ingénieur Guiet 85460 LA FAUTE SUR MER.**

A- Modalités de participations

Art – A1 : Conditions générales :

Les 24 heures Rollers se déroulent les **5 et 6 juin 2010**, sur 12 heures et non 24 heures comme son nom l'indique (2 fois 6 heures). Le parcours est long de 2 km, goudronné, sans difficultés en bord de mer. La compétition d'une durée de 12 heures est ouverte à tous, licenciés ou non, de nationalité française. Les participants mineurs devront présenter une autorisation parentale signée.

Art – A2 : Participation en équipe et tarifs :

Une équipe est composée de 2 à 8 personnes maximum. Un coureur ne peut être que dans une seule équipe. Le prix de l'inscription comprend la participation, les 3 repas et l'hébergement en camping municipal. De plus un bon d'achat est offert par notre partenaire Super U de l'Aiguillon Sur Mer et le Casino des Dunes offrent des tee-shirts à l'effigie de la course.

Tarifs d'inscription par participant (même prix pour les accompagnateurs) :

30 €	Jusqu'au 28 février 2010
36 €	Jusqu'au 04 avril 2010
43 €	Jusqu'au 16 mai 2010 (clôture définitive des inscriptions)

Art – A3 : non-présentation :

Le montant de l'inscription **reste acquis à l'organisation** en cas de non-présentation d'un concurrent.

Comité des 24H roller de la faute sur mer
30, avenue de l'ingénieur Guiet – 85460 LA FAUTE SUR MER
Tel :02 51 27 10 29 accueil-casidunes@orange.fr

Art – A4 : Rôle du capitaine :

Chaque équipe doit désigner un capitaine.
Il est le responsable de son équipe, l'interlocuteur unique avec l'organisation.
Il doit veiller à ce que l'emplacement qui a été attribué à son équipe reste propre.

Art – A5 : Niveau des participants :

Chaque participant doit savoir freiner et tourner correctement. Les juges arbitres ainsi que la direction de course se réservent le droit d'arrêter tout participant considéré comme dangereux pour les autres.

Art- A6 : Accompagnateurs :

Chaque équipe, peut être suivie par plusieurs accompagnateurs (managers ou autres), lesquels peuvent accéder aux emplacements, aux repas et à l'hébergement moyennant le prix de participation.

Art – A7 : Responsabilité :

Les coureurs participent à la compétition sous leur entière et exclusive responsabilité.
L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une défaillance liée au matériel individuel.

Art – A8 : Engagement :

Tout engagement est ferme et définitif. Il implique l'acceptation complète du règlement et **ne peut faire l'objet de remboursement** pour quelque motif que se soit.

Art – A9 : Fichier :

Conformément à la loi n° 78.17 du 6 janvier 78, chaque participant déclare accepter de figurer sur un fichier informatique. Il peut exercer son droit d'accès et de rectification pour toute information le concernant et figurant sur ce fichier. L'organisateur s'engage à ne pas diffuser ce fichier du fait de l'acceptation du présent règlement, et conformément à l'article L 212-4 du code de la Propriété Intellectuelle, chaque participant cède pour une durée illimitée et à titre gracieux au bénéfice de l'organisateur, **les droits d'utilisation de son image** saisie dans le cadre des activités de l'organisateur, aux fins de reproduction, par tout moyen et sur tout support connus ou inconnus à ce jour.

B – La course des 24 heures Rollers :

Art – B1 : Chronométrage :

Les équipes auront des puces, en cas de perte durant la compétition, 80 euros seront facturés.

Art – B2 : Briefing et tour de reconnaissance :

Le briefing **obligatoire** débute à **17h15 sur la piste** (un tour de reconnaissance sera réalisé circuit fermé).

Art- B3 : Départ le samedi à 18h00 :

Le départ de l'épreuve s'effectue à **18h00 le samedi 5 juin 2010**.
« Au coup de sifflet », les coureurs, **témoin en main**, s'élancent pour deux tours minimum, un **seul** patineur par équipe (la présence de chacun des membres de l'équipe n'est pas obligatoire au moment du départ).

Art- B4 : Relais :

Les relais se font sur le parking des emplacements dans « la zone relais », le relayeur ralentit, passe le relais dans la zone (respecter les consignes de sécurité). Cette « zone de relais » est exclusivement réservée aux concurrents munis d'un casque et de leurs paires de rollers aux pieds. Les coaches ou autres accompagnateurs doivent **se tenir derrière la rue balise** prévu à cet effet, sous peine d'une pénalité de 30 minutes infligée à l'équipe.

Les relais s'effectuent à l'aide d'un témoin (comme en athlétisme).

Art-B5 : Juges arbitres :

Le jury officiel est composé d'un « fédéral » dont le pouvoir de décision est sans appel. Il est assisté des juges de course nommés par le comité national de la fédération française de Roller Skating.

En cas de litige sur la partie sportive au règlement, seuls les juges et la direction de courses sont habilités à formuler un avis, le règlement fédéral sera pris en référence et pour toute contestation un chèque de 25 € vous sera demandé.

Art- B6 : Abandon d'un équipier sur le parcours :

Seuls les juges de course peuvent autoriser l'équipier suivant à reprendre la course depuis la zone de relais. Celui-ci remettra la puce de l'équipier ayant abandonné à l'équipe.

Art-B7 : Port du casque :

Le port du casque est obligatoire sur la piste durant tout le déroulement de l'épreuve. Toute personne sans casque sur le parcours est immédiatement mise **hors course**.

Art-B8 : Dossards :

Il y a 2 dossards par participants. Le plus grand doit être porté dans le dos et le plus petit sur la cuisse droite. Ils doivent être accrochés de façon lisible. Pensez à prendre des épingles à nourrice.

Art-B9 : Dernier relais :

Au bout de 05h50 de course (H – 10 minutes), **il n'est plus possible de passer le relais**.

Art-B10 : Dernier tour :

Lors du dernier tour, il est interdit d'accompagner votre dernier relayeur.

Art-B11 : Grille des prix :

Les différentes catégories sont : Général / Femme / Vétérans / Duo / Jeune

Classement Général	
1 er	300 €
2 ème	200 €
3 ème	100 €

Classement Femme	
1 er	100 €
2 eme	coupe
3 eme	coupe

Classement Vétérans à partir de 36 ans	
1 ^{er}	100 €
2 ^{ème}	coupe
3 ^{ème}	coupe

Classement Duo à partir de 18 ans	
1 ^{er}	100 €
2 ^{ème}	coupe
3 ^{ème}	coupe

Classement Jeune de 10 à 17 ans	
1 ^{er}	100 €
2 ^{ème}	coupe
3 ^{ème}	coupe

Le classement général (scratches) intègre toutes les catégories confondues.

C : Règlement intérieur du site :

Art-C1 : Camping :

L'organisation met à disposition un camping ouvert à tous. Il est compris dans le prix de l'inscription.

Il s'agit :

Voir plan en annexe 1.

Camping Municipal
« Côte de Lumière »
Place du Docteur Pascaud
85460 LA FAUTE SUR MER
Tél : 02 51 97 06 16

Nous mettons également à votre disposition une liste avec d'autres modes d'hébergement à proximité du site, mais ceux-ci restent à votre charge. Voir annexe 2.

Art-C2 : Les emplacements :

Un emplacement est mis à disposition des équipes. C'est un espace pour se reposer avant de prendre son relais. Ce n'est en aucun cas un endroit approprié pour dormir. Les emplacements sont livrés nus. Chaque équipe peut y installer ses propres chaises et tables. C'est un espace d'attente et non un camping puisque chaque équipe dispose de 5 m² environ (matérialisés au sol) pour déposer ses affaires.

Art-C3 : Affectation des emplacements :

Pour que plusieurs équipes soient côte à côte, il est impératif de nous le signaler lors de l'inscription. Il est entendu que l'organisation fera son maximum pour vous donner satisfaction.

Art-C4 : Les repas :

Le prix d'inscription comprend les 3 repas : le dîner du samedi soir, petit déjeuner et déjeuner du dimanche. Il vous sera remis des tickets repas, qui seront à présenter pour pouvoir retirer vos plateaux.

Les horaires des repas vous seront communiqués ultérieurement.

Comité des 24H roller de la faute sur mer
30, avenue de l'ingénieur Guiet – 85460 LA FAUTE SUR MER
Tel : 02 51 27 10 29 accueil-casidunes@orange.fr

D : Médical :

Art-D1 : Services généraux :

Un PC médical est installé au centre du circuit et des équipes de secouristes seront postées sur le parcours. L'équipe médicale peut décider de la mise hors course d'un concurrent. Les médecins de l'épreuve peuvent à tout moment contrôler l'état de santé d'un participant et lui interdire de poursuivre s'il y a lieu.

E : Inscriptions :

Art-E1 : « Bulletin d'inscription » :

En réservant au plus tôt l'inscription de votre équipe, vous serez certain d'avoir une place. La réservation d'une équipe est effective dès lors que vous avez complété la fiche d'inscription, accepté le règlement et procédé au paiement.

L'organisation vous envoie ensuite avant le 1^{er} juin :

- **Votre numéro de dossard**
- **Votre numéro d'emplacement**
- **Les tickets repas**
- **Le bon d'achat**
- **Une facture**

Document à nous faire parvenir pour l'inscription :

- 1) **la fiche d'inscription dûment complétée**
- 2) **Certificats médicaux pour les non licenciés (document lisible)**
- 3) **Accords parentaux pour les mineurs**
- 4) **Un chèque de 200 € de caution, correspondant aux puces électroniques de chronométrage.**
- 5) **Un chèque de règlement à libeller à « Comité d'organisation des 24h rollers »**

Adresse d'envoi des dossiers d'inscriptions :

**Comite des 24H rollers
30, avenue de l'Ingénieur Guiet
85460 LA FAUTE SUR MER**

Clôture définitive des inscriptions le 16 mai 2010

Comité des 24H roller de la faute sur mer
30, avenue de l'ingénieur Guiet – 85460 LA FAUTE SUR MER
Tel :02 51 27 10 29 accueil-casidunes@orange.fr

Inscription pour les 24h Roller
LA FAUTE SUR MER édition 2010

Nom du club /association :.....
.....

Nom du contact :.....

Adresse :.....
.....

Code postal :..... **Ville :**.....

Tél :.....**Mail :**.....

Nom de l'équipe :
(Obligatoire pour effectuer le classement)

Nombre de patineurs :.....

Nombre d'accompagnateurs :

Total :..... **personnes**

Partie réservée à l'organisation

Catégorie :

Fiche :

Certificat :

Caution :

Règlement :

Accord :

Ticket repas

Bon d'achat

Factures

Emplacement n°

Dossard n°

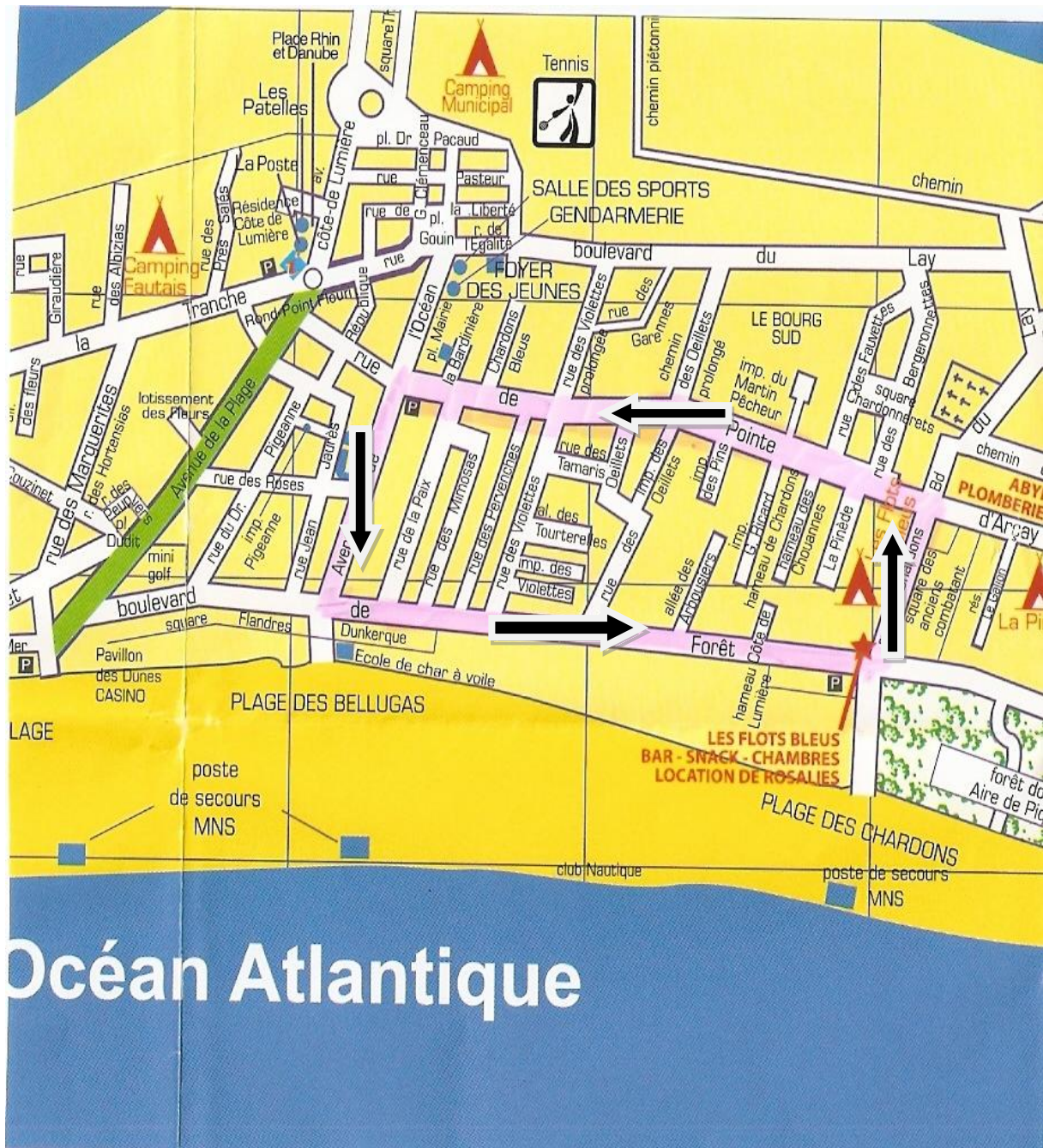
Bulletin d'inscription

« Je certifie avoir pris personnellement connaissance du règlement des 24h rollers de La Faute Sur Mer 2010 et en accepte toutes les clauses »

	Nom	Prénom	Date de naissance	N° de licence	Adresse	Mention « lu et approuvé » + signature
1 capitaine						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
Accompagnateur						
Accompagnateur						

Comité des 24H roller de la faute sur mer
30, avenue de l'ingénieur Guiet – 85460 LA FAUTE SUR MER
Tel :02 51 27 10 29 accueil-casidunes@orange.fr

ANNEXE 1



Gare SNCF la plus proche : LUCON 85400 à environ 30 km

Comité des 24H roller de la faute sur mer
30, avenue de l'ingénieur Guiet – 85460 LA FAUTE SUR MER
Tel :02 51 27 10 29 accueil-casidunes@orange.fr

ANNEXE 2

Liste des hébergements à la FAUTE SUR MER

Camping du grand R ** – 132 Route de la Tranche – tel : 02 51 56 42 87
www.campinggrandr.com

Camping La Pinède ** - 100 rue de la Pointe d'Arcay – tel : 02 51 56 40 62
www.camping-lapinede.net

Camping La Siesta *** - Route de la Tranche sur Mer – tel : 02 51 27 16 75
www.camping-la-siesta.com

Camping Les Tulipes ** - Route de la Tranche sur Mer – tél : 02 51 56 41 37
www.campingtulipes.fr

Camping Les Violettes **** Route de la Tranche sur mer – tél : 02 51 27 19 97
www.campinglesviolettes.fr

Camping Les Flots Bleus *** - Avenue des Chardons Boulevard de la forêt
tél : 02 51 27 11 11 www.camping-lesflotsbleues.com

Camping Le Pavillon Bleu ** route de la Tranche – tél : 02 51 56 08 78

Hôtel Restaurant de la Plage (face au Casino) – avenue de la plage – tél : 02 51 27 85 99

Hôtel des Chouans – 1 avenue de la Plage – 02 51 56 45 56
www.les-chouans.com

Les partenaires des 24h roller :

Hôtel restaurant le grand large **- 47 avenue de l'ingénieur Guiet- tel : 02 51 56 41 04

Hôtel de la Mer & Spa *** 74 Bd des vendéens – La Grière – 85360 LA TRANCHE SUR MER – tel : 02 51 30 15 15